



TAXI – Théorie et Pratique

Carte Professionnelle de Conducteur de TAXI

FORMATION AU TRONC COMMUN VTC / TAXI + spécificités TAXI
Domaine de formation : Transport de personnes

Public visé :

Toute personne souhaitant obtenir sa carte professionnelle de chauffeur TAXI.

Pré-requis :

- Être titulaire depuis plus de 3 ans du permis B (depuis plus de 2 ans si conduite accompagnée)
- Passer une visite d'aptitude médicale avec un médecin agréé par la préfecture du département
- Avoir une bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit
- Avoir au minimum un niveau A2 en Anglais (débutant)
- Aucun niveau d'études requis

A noter que la préfecture vérifiera également que vous n'avez pas fait l'objet d'une des condamnations suivantes figurant au bulletin n°2 du casier judiciaire :

- # Réduction de la moitié des points du permis de conduire (perte de 6 points d'un coup)
- # Conduite sans permis
- # Condamnation à au moins 6 mois de prison (dans l'idéal avoir un casier B2 vierge)



Modalités de contrôle préalable :

Entretien téléphonique ou physique avec le responsable pédagogique.

Moyens pédagogiques :

Les moyens pédagogiques et les méthodes d'enseignement utilisés sont principalement : exposés, supports de cours, exercices pratiques d'application, études de cas ou présentation de cas réels, texte juridique, consignes d'exercices, QCM/QRC, modèle de documents.

Méthodes :

- Transmissive
- Active

Moyens techniques :

Pour la théorie : Salle équipée de vidéo-projecteur, paper-board, imprimante/copieur, wifi.
Pour la pratique : Véhicule école à double commande.

Moyens d'encadrement :

Les experts qui animent la formation sont des spécialistes des matières abordées. Ils ont entre 5 et 15 années d'expérience dans leur domaine, sont titulaires d'un diplôme supérieur ou égal au niveau III et occupent ou ont occupé des postes à responsabilité en entreprise de TAXI.



PROGRAMME DETAILLE DE LA FORMATION

Jour 1

RÈGLEMENTATION DU TRANSPORT PUBLIC PARTICULIER DE PERSONNES

- Connaître la réglementation s'appliquant aux différents modes de transports publics particuliers : taxis, VTC, véhicules motorisés à deux ou trois roues
- Connaître la réglementation relative à l'utilisation de la voie publique pour la prise en charge de la clientèle pour les différents modes de transports publics particuliers
- Connaître les obligations générales relatives aux véhicules
- Connaître les obligations relatives au conducteur : conditions d'accès et d'exercice de la profession, obligations de formation continue
- Connaître la composition et le rôle des divers organismes administratifs, consultatifs et professionnels
- Connaître les autorités administratives et juridictions compétentes dans le cadre de l'activité du transport public particulier de personnes
- Connaître les obligations du conducteur en matière d'assurance, l'identification des assurances obligatoires et les conséquences à ne pas être assuré
- Connaître les agents susceptibles de procéder à des contrôles en entreprise ou sur route et leurs prérogatives respectives ; savoir présenter les documents relatifs au conducteur et au véhicule
- Connaître les sanctions administratives et/ou pénales encourues en cas d'infraction à la réglementation ainsi que les voies et délais de recours
- Connaître les règles relatives à la prise en charge des personnes à mobilité réduite
- Avoir des notions sur la réglementation s'appliquant aux transports collectifs assurés sous la forme de services occasionnels ainsi que sur le transport à la demande
- Avoir des notions sur les règles s'appliquant aux pratiques de covoiturage entre particuliers et aux offres de transport privé
- Connaître les dispositions relatives aux intermédiaires, en ce qui concerne la relation avec le conducteur.



Jour 2

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

- Savoir appliquer les règles du code de la route (signalisation, règles de circulation, comportement du conducteur, usage ceinture de sécurité, utilisation des voies dédiées...)
- Connaître et éviter les risques liés à l'alcoolémie, l'usage de stupéfiants, la prise de médicaments, le stress, la fatigue
- Connaître les principes de conduite rationnelle pour économiser le carburant, réduire le bruit et préserver le matériel et l'environnement
- Savoir appliquer les règles de sécurité concernant l'utilisation des téléphones et ordiphones dans les véhicules
- Savoir respecter les obligations en matière d'entretien et de visite technique des véhicules
- Savoir appliquer les règles de conduite à tenir en cas d'accident (protection des victimes, alerte des secours, premiers secours à porter...)
- Savoir rédiger un constat amiable d'accident matériel
- Connaître les sanctions des infractions au code de la route
- Connaître la réglementation du permis de conduire (permis à points, permis probatoire, annulation, invalidation et suspension de permis)
- Savoir prendre en charge des passagers et leurs bagages en assurant la sécurité des personnes et des biens.

Jours 3 & 4

GESTION D'ENTREPRISE

- Connaître les obligations et documents comptables
- Savoir identifier les charges entrant dans le calcul du coût de revient et les classer en charges fixes et charges variables
- Connaître les principes de base pour déterminer le produit d'exploitation, le bénéfice, le résultat, les charges, le seuil de rentabilité
- Connaître les principes de l'amortissement.
- Connaître les différents régimes de déclaration et d'imposition fiscale.
- Connaître les différentes formes juridiques d'exploitation (EI, EURL, EUURL, SARL, SASU, SCOP...) et leurs modes d'exploitation (exploitation directe, location-gérance...)
- Connaître les différentes formalités déclaratives
- Connaître la composition et le rôle des chambres des métiers et de l'artisanat
- Connaître les différents régimes sociaux (régime général, régime social des indépendants)
- Comprendre les principes de cotisations et prestations par branche (maladie, vieillesse, chômage...)

Compétences spécifiques taxi :

- **Appliquer les règles de détaxation partielle de la taxe intérieure sur la consommation des produits énergétiques (TICPE) ;**
- **Comprendre la réglementation relative à la taxe de stationnement.**



Jour 5

RÉGLEMENTATION NATIONALE TAXI (ÉPREUVE SPÉCIFIQUE)

- Comprendre le fonctionnement des équipements spéciaux obligatoires et du terminal de paiement électronique ;
- Comprendre l'articulation entre les réglementations nationales et locales ;
- Connaître le régime des autorisations de stationnement ;
- Maîtriser les règles de tarification d'une course de taxi ;
- Identifier les activités complémentaires ouvertes aux taxis : services réguliers de transport, transport assis professionnalisé (TAP).

Jour 6

CONNAISSANCE DU TERRITOIRE ET DE LA RÉGLEMENTATION LOCALE

- Identifier le territoire d'exercice de l'activité : les principaux lieux, sites, bâtiments publics et les principaux axes routiers ;
- Comprendre réglementation locale en vigueur.

Jour 7

ANGLAIS

- Savoir accueillir la clientèle
- Comprendre les demandes des clients
- Savoir demander des renseignements concernant le confort de la clientèle
- Savoir mener une conversation très simple



Jour 8

FRANCAIS

- Compréhension de texte
- Savoir rédiger sans faire de fautes
- Se faire comprendre

Jours 9 & 10

ÉPREUVE PRATIQUE

- Savoir accueillir la clientèle
- Maîtriser la conduite en sécurité et respect du code de la route
- Maîtriser la souplesse de la conduite assurant le confort des passagers
- Maîtriser la prise en charge et dépose des clients et leurs bagages
- Maîtriser la présentation générale et attitudes du candidat
- Maîtriser l'accueil, le comportement durant le parcours et prise de congé
- Maîtriser la vérification de l'état du véhicule avant et après la prestation
- Maîtriser la délivrance d'informations touristiques et pratiques
- Maîtriser l'élaboration et suivi du parcours

Compétences spécifiques taxi :

• **Se faire héler en circulation par des clients dans le cadre de la maraude et s'arrêter en toute sécurité pour les prendre en charge ;**

• **Le cas échéant (dans la mesure où la réglementation le permet), utilisation des voies réservées à la circulation des véhicules des services réguliers de transports en commun.**

• **Connaître et savoir appliquer la réglementation locale de l'exploitation des taxis.**

Facturation et paiement Établir le prix de la prestation, facturer et procéder à l'encaissement.

• **Calculer le prix de la course / de la mission ;**

• **Encaisser le paiement, notamment avec un terminal de paiement électronique.**

Compétences spécifiques taxi :

• **Utiliser des équipements spéciaux (compteur horokilométrique, dispositif lumineux, plaque, horodateur, imprimante) et le terminal de paiement électronique (TPE) et contrôler leur bon fonctionnement ;**

• **Connaître la tarification locale applicable ;**

• **Calculer le coût estimatif d'une course en fonction de la durée, de la distance et des aléas de la circulation ;**

• **Etablir une facture.**



ORGANISATION & FONCTIONNEMENT DE LA FORMATION

En groupe de : 20 personnes maximum en salle (théorie) et 2 personnes maximum en voiture (pratique)
Durée totale de la formation : 10 jours (70 heures)

Horaires : 9h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

Accueil : 15 minutes avant l'heure de début

Rythme : En continu

Mode d'organisation pédagogique : Présentiel

Lieu de formation : En centre de formation UNISERVICE et sur la voie publique

Prix : 1150 Euros nets de taxes – hors frais d'examen

Inscription conseiller au minimum un mois avant la date de démarrage (Dans le cas d'une prise en charge OPCO). Nous nous engageons à vous répondre dans un délai de 24 heures (Hors week-end et jours fériés)

Nos locaux respectent toutes les normes actuelles en termes d'hygiène, de sécurité, et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite en tant qu'établissement recevant du public.

Dans le cadre d'un handicap et d'un besoin d'aménagement particulier, n'hésitez pas à nous contacter :
Madame CANOVAS Sylvie 07 69 52 62 03 – uniservice.formation@gmail.com

SUIVI ET APPRECIATION DES RESULTATS

Suivi de l'exécution :

Feuilles d'émargement signées des stagiaires et du formateur, par demi-journée.

Attestation d'assiduité signée du stagiaire en fin de session, et remise à l'organisme payeur.

Attestation de fin de formation remise aux stagiaires ayant bien assisté à la totalité de la session.

Appréciation des résultats :

QCM/QRC, exercices, questions ouvertes,

Stage de conduite en condition d'examen : mise en situation, jeux de rôle...

Questionnaires à chaud et à froid

Evaluation du transfert des connaissances et de satisfaction générale du cours.

Actualisé le 12/04/2022 V1